



**Direction Générale des Services**

## **Conseil municipal du 12 avril 2024 DELIBERATION**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Madame Flora LAPERNE

**Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33**  
**Nombre de présent-e-s : 28**  
**Nombre de votant-e-s : 33**

**Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjointe,  
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG,  
Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à M. Frédéric LOUSTAU
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE

### **19 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE ATELIER MÉCANIQUE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF ESPACE JÉLIOTE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-4-1 II du CGCT,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial du 10 avril 2024 sur le projet de convention de mise à disposition de services,

L'Établissement Public Administratif Espace Jéliote a pour objet la mise en œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles défini dans la convention « Scène conventionnée d'intérêt national, mention Art et création ».

Dans ce contexte et dans un souci d'optimisation des moyens et services rendus, l'EPA Espace Jéliote et la Commune d'Oloron Sainte-Marie ont décidé de procéder à une mise à disposition du service ATELIER MECANIQUE dans un cadre de coopération conventionnelle.

Il est proposé que la commune mette à disposition de l'EPA Espace Jéliote le service ATELIER MÉCANIQUE (rattaché aux services techniques de la commune, sous la responsabilité hiérarchique de son Directeur des Services Techniques) pour le suivi des véhicules nécessaires à l'exercice de son objet.

Les missions concernées sont les suivantes :

- Entretien préventif (vidange, éclairage, préparation au Contrôle Technique, changement capteurs....),
- Réalisation de dépannages et réparations dans la limite de ses possibilités,
- Réalisation d'un diagnostic pour les grosses réparations, avant envoi chez un garagiste prestataire.

La mise à disposition concerne les agents territoriaux de ce service ainsi que les matériels de travail qui sont liés à ce service.

La convention mentionne en outre les fonctionnaires et agents contractuels concernés ainsi que les modalités de remboursement des frais de fonctionnement du service.

La convention est prévue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

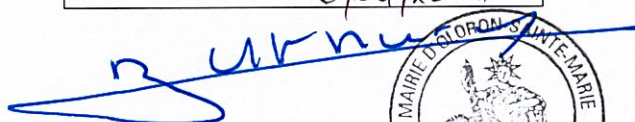

Vu le projet de convention ci-annexé,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

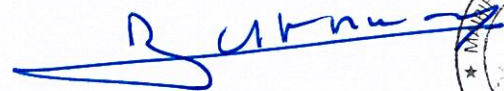
- **ADOPTE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service ci-annexée avec l'Etablissement Public Administratif Espace Jéliote,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche administrative afférente.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 avril 2024.  
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 16/04/2024

Le Maire,



**Bernard UTHURRY**

